

Annexe au certificat d'accréditation
N°. 1/018
Selon la norme : ISO/IEC 17025:2017

Organisme :

Service d'Analyses Radiologiques

Villa Louvigny, Allée Marconi

L-2120 Luxembourg

Version de l'annexe technique : 01
du 6 juillet 2020

Date d'émission du certificat d'accréditation : 6 juillet 2020

Date de validité du certificat d'accréditation : 6 juillet 2025

Document approuvé par :



Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS



OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

Laboratoire :	Service d'Analyses Radiologiques	Norme :	ISO/IEC 17025
Contact :	Marielle Lecomte	n° d'accréditation :	1/018
Rue :	Villa Louvigny, Allée Marconi	Version :	01
Ville :	Luxembourg		
Pays :	Luxembourg		
Téléphone :	+352-24785683		
Fax :	+352-26200701		
e-mail :	marielle.lecomte@ms.etat.lu		

Portée d'accréditation d'un laboratoire d'essais

Sécurité

Domaine général : LAB12 – Radioprotection			
Domaine technique : LAB12.1 – Radiophysique/ Radiochimie			
Objets soumis à l'essai (ex. produits, matériaux, échantillons, matrices, équipements)	Caractéristiques ou propriétés mesurées	Principe de mesure et équipement (ex. mesure manuelle ou automatique)	Méthodes d'essais (ex. publiées, adaptées, validées internes)
Eaux douces *	Détermination activité de radionucléides domaine d'énergie 100 - 1836 keV	Mesure par spectrométrie gamma	ISO 10703
	Mesure de l'activité alpha et bêta globale	Méthode par dépôt d'une source fine à l'aide d'un compteur proportionnel	Méthode interne selon ISO 10704
	Détermination de l'activité volumique du tritium	Mesure par Scintillation Liquide	ISO 9698
	Détermination du Radon-222	Mesure par Scintillation Liquide	ISO 13164-4
Lait	Détermination activité de radionucléides domaine d'énergie 100 - 1836 keV	Mesure par spectrométrie gamma	Méthode interne selon ISO 10703
Domaine technique : LAB12.2 – Radiotoxicologie			
Urine	Détermination activité de radionucléides domaine énergie 100 - 1836 keV	Mesure par spectrométrie gamma	Méthode interne selon ISO 10703

Le laboratoire est reconnu compétent pour analyser les éléments définis dans la norme référencée dans la portée d'accréditation. Il est responsable de la gestion de la liste des éléments qu'il analyse.

* **Eaux douces :** eaux destinées à la consommation humaine, eaux sanitaires, eaux de baignade naturelles ou traitées, eaux de piscines, eaux de surface (rivière et lac), eaux souterraines, eaux thermales, eaux embouteillées ou conditionnées, eaux de dialyse, osmosées et établissements de soins, eaux de pluie.